

UNION POSTALE UNIVERSELLE

BUREAU INTERNATIONAL

**Questionnaire sur la législation ou la politique nationale des Pays-membres de l'UPU
concernant les BEE**

Nom du Pays-membre: _____

Nom et coordonnées de la personne chargée de remplir le questionnaire

Nom: _____

Organisation: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

Téléfax: _____

Courrier électronique: _____

Pour tout renseignement ainsi que le renvoi du questionnaire, veuillez vous adresser à:

M^{me} Won-ja LEE
Chef du programme «Affaires réglementaires»
Direction des affaires économiques et réglementaires
Bureau international de l'Union postale universelle
Case postale
3000 BERNE 15
SUISSE

Téléphone: (+41 31) 350 32 03

Téléfax: (+41 31) 350 31 10

Courrier électronique: won-ja.lee@upu.int

	Oui	Non
1. Est-ce que votre pays accepte d'appliquer les Actes de l'Union aux envois reçus des BEE?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaires/explications (à titre facultatif):		
<hr/>		
<hr/>		
<hr/>		
2. La législation ou la politique nationale de votre pays autorise-t-elle l'établissement des BEE sur le territoire de votre pays?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaires/explications (à titre facultatif):		
<hr/>		
<hr/>		
<hr/>		
2.1 Si oui, votre pays autorise-t-il l'utilisation de la documentation de l'UPU pour l'exploitation des BEE pour le courrier sortant?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaires/explications (à titre facultatif):		
<hr/>		
<hr/>		
<hr/>		
2.2 Selon la résolution C 44/2004, tout pays ou opérateur qui souhaite établir un BEE sur le territoire d'un Pays-membre de l'UPU doit obtenir l'accord de ce dernier conformément à la législation nationale du pays hôte.		
Au cas où un pays ou un opérateur désire obtenir l'accord avec votre pays, à qui doit-il s'adresser? Veuillez indiquer l'organe compétent et son adresse:		
<hr/>		
<hr/>		
<hr/>		